

News 16 Arbitrage AWBB - 28/03/2014

Le tip de la semaine

Etudier le règlement

Le règlement de basketball est fascinant et tellement complexe. Cela peut sembler un paradoxe, mais c'est la vérité. Les règles du basket sont vivantes ; elles cherchent toujours à donner plus de vivacité et d'intérêt à notre sport ; le rendre plus attractif, notamment pour la télévision : il importe d'accroître le nombre de spectateurs et ceux-ci veulent du spectacle, de l'émotion.

Cette adaptabilité permanente a toutefois un côté moins agréable : la difficulté de bien saisir les règles. Une difficulté qui concerne non seulement le public, mais aussi les arbitres. Ceux-ci doivent mémoriser non seulement les 75 pages du Règlement, mais aussi les 36 pages d'interprétations officielles !

L'introduction de la règle des 14 secondes a eu comme conséquence la prolifération de cas relatifs à ce type de situation. Pour bien maîtriser la règle, il existe deux possibilités :

- L'arbitre apprend par cœur toutes les possibilités différentes ou
- L'arbitre apprend l'esprit et les dénominateurs communs de la règle qui vont lui permettre de résoudre plus tard les différentes variantes.

Les amis de la province de Bruxelles-Brabant Wallon ont produit le tableau suivant :

Equipe A contrôle le ballon

En zone arrière

Situation	Tps restant pour la possession	Solution	Tps restant
Après un panier de B6	24	rentrée équipe A	24
Faute de B6 (sanction rentrée)	19	rentrée équipe A	24
Entre-deux (alternance pour A)	17	rentrée équipe A	17
Violation de pied de B6	19	rentrée équipe A	24
Ballon sorti du terrain par B6	17	rentrée équipe A	17
B6 se blesse	18	rentrée équipe A	24
A5 se blesse	17	rentrée équipe A	17
Double faute	17	rentrée équipe A	17
Double faute technique	17	rentrée équipe A	17
Interférence de B6 sur rentrée	19	rentrée équipe A	24

Equipe A contrôle le ballon

Dans les 2 dernières minutes du QT ou de chaque prolongation

Situation	Tps restant pour la possession	Solution	Tps restant
Après un panier de B6	24	rentrée équipe A	24
Après un panier de B6 et TM équipe A	24	rentrée équipe A zone avant	24
Faute de B6 (sanction rentrée)	19	rentrée équipe A	24
Faute de B6 (sanction rentrée) et TM équipe A	19	rentrée équipe A zone avant	19
Entre-deux (alternance pour A)	17	rentrée équipe A	17
Entre-deux (alternance pour A) et TM équipe A	17	rentrée équipe A zone avant	17
Violation de pied de B6	19	rentrée équipe A	24
Violation de pied de B6 et TM équipe A	19	rentrée équipe A zone avant	19
Ballon sorti du terrain par B6	17	rentrée équipe A	17
Ballon sorti du terrain par B6 et TM équipe A	17	rentrée équipe A zone avant	17
B6 se blesse	18	rentrée équipe A	24
B6 se blesse et TM équipe A	18	rentrée équipe A zone avant	18
A5 se blesse	17	rentrée équipe A	17
A5 se blesse et TM équipe A	17	rentrée équipe A zone avant	17
Double faute	17	rentrée équipe A	17
Double faute et TM équipe A	17	rentrée équipe A zone avant	17
Double faute technique	17	rentrée équipe A	17
Double faute technique et TM équipe A	17	rentrée équipe A zone avant	17
Interférence de B6 sur rentrée	19	rentrée équipe A	24
Interférence de B6 sur rentrée et TM équipe A	19	rentrée équipe A zone avant	19

Equipe A contrôle le ballon

En zone avant

Situation	Tps restant pour la possession	Solution	Tps restant
Faute de B6 (sanction rentrée)	19	rentrée équipe A	19
Faute de B6 (sanction rentrée)	12	rentrée équipe A	14
Entre-deux (alternance pour A)	17	rentrée équipe A	17
Entre-deux (alternance pour A)	8	rentrée équipe A	8
Violation de pied de B6	19	rentrée équipe A	19
Violation de pied de B6	12	rentrée équipe A	14
Ballon sorti du terrain par B6	15	rentrée équipe A	15
Ballon sorti du terrain par B6	4	rentrée équipe A	4
B6 se blesse	18	rentrée équipe A	18
B6 se blesse	7	rentrée équipe A	14
A5 se blesse	17	rentrée équipe A	17
A5 se blesse	6	rentrée équipe A	6
Double faute	17	rentrée équipe A	17
Double faute	8	rentrée équipe A	8
Double faute technique	17	rentrée équipe A	17
Double faute technique	8	rentrée équipe A	8
Interférence de B6 sur rentrée	19	rentrée équipe A	19
Interférence de B6 sur rentrée	8	rentrée équipe A	14
Tir de A5			
Faute de B6 sur A4 (2ème faute d'équipe)	10	rentrée équipe A	14

Comme vous le voyez, les collègues du Brabant ont identifié presque 40 situations différentes ; et n'y figurent pas toutes les combinaisons possibles. Pensez-vous que vous êtes capables de tout mémoriser ? Le Département ne le croit pas. Soyez tranquilles, nous n'allons pas vérifier votre capacité de mémorisation. Comment faire, alors, pour pouvoir parvenir à résoudre ces situations ?

Comme il a été dit plus haut, il importe de bien connaître la règle, le pourquoi de son existence. Dans le cas en espèce, en introduisant le compte de 14 secondes, la FIBA a voulu d'une part s'aligner avec les amis américains et, d'autre part, rendre le jeu plus agile. La totalité des 24 secondes a une raison d'être quand l'équipe doit traverser sa zone arrière où nous savons qu'elle ne dispose que de 8 secondes seulement pour aller vers l'avant. Dès lors, une fois qu'une équipe a joué le ballon vivant en zone avant, elle n'aura plus besoin des 8 secondes pour traverser la seconde moitié du terrain. Pourquoi alors rendre la totalité des 24 secondes ? En résumé, nous pourrions formuler la règle de la manière suivante :

« Une équipe qui joue un ballon en zone avant ne peut pas recevoir un nouveau compte de 24 secondes sans que l'autre équipe ait eu contrôle de ballon ; une équipe qui joue le ballon en zone avant ne peut pas recevoir deux périodes consécutives de 24 secondes ».

Si vous enregistrez dans votre tête ce principe, vous serez en condition de pouvoir appliquer correctement la règle des 24/14 secondes. Essayez maintenant de résoudre les différentes situations formulées par les collègues brabançons et vous vérifierez que la formule fonctionne à la perfection. De plus, il convient de ne pas oublier que, à partir de la saison prochaine, si l'équipe qui tire au panier prend à nouveau le contrôle du ballon, elle n'aura plus 24 secondes mais seulement 14 secondes de possession. On insiste sur le principe : jamais deux périodes de 24 secondes d'affilée si on joue le ballon en zone avant.

Comme vous le voyez, il est plus facile d'apprendre un seul principe qu'on peut appliquer à toutes les situations que d'apprendre par cœur un tas de situations ; c'est une commodité, une question de bien comprendre et de bien appliquer les règles.

Le cas de la semaine

Traduttore traditore

Cette semaine deux questions :

- Que peut faire un joueur/un entraîneur qui se fait exclure comme conséquence de l'accumulation de deux U ou de deux C ou de trois B ;
- Un joueur se voit infliger une deuxième faute antisportive : peut-il ou doit-il quitter le banc d'équipe ?

La deuxième question a été formulée par la CFA de Namur qui a écrit ce qui suit :
« Il est un point du règlement qui doit absolument être éclairci, soit l'exclusion d'un coach pour 2 FT (C) ou 3 FT (B) : selon les interprétations pour certains il peut rester dans la salle ou, pour d'autres (dont je fais partie), il doit être exclu (vestiaire ou extérieur). Les textes ne sont pas clairs à ce sujet et on en arrive à des matchs remis car tel ou tel conseil judiciaire n'a pas la même vue du règlement, ou des incidents car le club et l'arbitre n'ont pas la même vue sur le texte. Pour ma part, il me semble qu'il est totalement illogique de laisser un coach exclu dans la salle, alors que des joueurs qui ont 2 U doivent aller au vestiaire. D'autant plus grave que dans les faits, un coach exclu présent dans la salle continue à coacher (illégalement ?) du public, alors qu'un joueur assis sur le banc ne peut plus avoir d'influence sur le jeu. »

La réponse est simple. Le joueur/l'entraîneur qui a commis deux fautes antisportives/deux fautes techniques « C » / ou trois « B » est disqualifié du jeu et par conséquent doit quitter la salle, se rendre dans son vestiaire et y demeurer, ou s'il le désire, il peut quitter le bâtiment.

Fondamentaux du règlement

L'article 36.2.3 stipule que : « *Un joueur doit être **disqualifié** lorsqu'il est sanctionné de deux (2) fautes antisportives* ». Il n'est pas possible d'établir une analogie avec le joueur qui a commis cinq fautes personnelles/techniques.

En effet, dans ce cas, l'article 40.1 indique que : « *Un joueur qui a commis cinq (5) fautes, qu'elles soient personnelles et/ou techniques, est éliminé* ». La différence est donc fort précise d'autant plus que l'article 4.1.3 établit que : « *Pendant le temps de jeu un membre d'équipe est : un joueur exclu lorsqu'il a commis cinq (5) fautes et n'est plus autorisé à jouer* ».

Pour trouver les conséquences que les deux fautes antisportives auront pour le joueur coupable nous devons nous référer à deux articles. D'abord à l'article 36.2.4 qui rappelle que : « *Si un joueur est disqualifié selon l'Art.36.2.3, cette faute antisportive doit être la seule à être sanctionnée et aucune sanction supplémentaire pour la disqualification ne doit être exécutée* ». Cela veut dire qu'il n'y a lieu ni d'ajouter une faute disqualifiante, ni de transmettre – on parle ici au niveau FIBA – un rapport circonstancié : pas possible d'accorder 2LF pour la FU et 2LF pour la FT. La deuxième conséquence nous allons la trouver dans l'article 37.2.2 qui prévoit que : « *Chaque fois qu'un fautif est disqualifié en conformité selon les articles correspondants [Arts. 36 et 37] de ce règlement, il doit se rendre et demeurer dans le vestiaire de son équipe pour toute la durée de la rencontre ou, s'il le désire, il peut quitter le bâtiment* ». On pourrait dire que le législateur aurait pu signaler cela déjà dans l'article 36, mais il a préféré le faire en une seule fois dans l'article 37.

Effet collatéral, si l'exclu était capitaine-coach, il ne pourra pas continuer à coacher.

Maintenant quid pour le coach ? En premier lieu il convient de signaler que le règlement, art. 37.1, établit que « *Une faute disqualifiante est toute action antisportive flagrante de joueur ou d'un membre du banc d'équipe* ». Le mot coach a donc disparu par rapport aux règles de 2010. Il faut alors lire l'article 2.4.5 qui définit les membres du banc d'équipe : « *sont constitués des entraîneurs, entraîneurs-adjoints, remplaçants, joueurs éliminés et accompagnateurs* ». Il est donc possible de sanctionner d'une faute disqualifiante un entraîneur.

Où est donc le problème ? Le problème réside dans l'article 37.2 .1 qui dans sa version française indique que « *Une faute disqualifiante doit être infligée au joueur fautif.* » Le traducteur a été plus loin que dans l'original – qui fait fois – en anglais où on ne parle pas de joueur mais simplement de « *offender* », mot que nous pouvons traduire comme « fautif ». Par conséquent, la logique utilisée par le Président de la CFA de Namur est la bonne, l'entraîneur disqualifié en raison de deux « C » ou trois « B » doit quitter le terrain et se rendre au vestiaire ou quitter les installations.

Conclusion, les traductions ne sont pas toujours parfaites et c'est la raison pour laquelle, le Règlement renvoie toujours au texte original anglais.

Et maintenant un petit jeu. Les fautes techniques des joueurs sur le terrain comptent-elles pour les fautes d'équipe ? Nous vous invitons à nous transmettre vos réponses en indiquant l'article du Règlement où cela figure. La semaine prochaine on vous donnera la réponse officielle. Bonne lecture !

Le conseil de la semaine

Peau d'éléphant

Les rencontres des finales de coupes, des play-offs sont des matchs spéciaux, comme nous l'avons déjà évoqué dans une édition précédente. Il est très facile de jeter la faute aux arbitres quand l'équipe perd. Notamment quand il s'agit de mon fils qui joue. Les réseaux sociaux permettent, de plus, d'amplifier jusqu'à l'infini son désaveu vis-à-vis du corps arbitral.

Conseil pour les arbitres : « peau d'éléphant » face à ces critiques, notamment quand elles utilisent les grands mots : voler, arnaquer, porter préjudice, etc... Il faut endurcir sa peau et ne pas se laisser influencer par ces commentaires déplacés. Il en résulte qu'il est difficile de ne pas y être sensible, les arbitres sont avant tout des personnes, certainement que ces paroles les atteignent mais il convient de passer au-dessus. Nous nous rapprochons, à tous les niveaux des compétitions, de matchs cruciaux pour la saison ; nous devons nous concentrer à bien faire notre travail et à être imperméables aux critiques dictées par la passion. En revanche, les arbitres doivent être attentifs aux encouragements, aux conseils des personnes autorisées du Département, des CFA qui vont être là pour les soutenir.

Le week-end passé, le « clásico » espagnol a laissé une vraie avalanche de critiques sur l'arbitre. Le mot conspiration a été utilisé par la soi-disant presse sportive, qui a témoigné de son manque d'impartialité. Seul un ancien joueur du Real Madrid - reconverti maintenant en professeur d'université - a dit quelque chose de sensé :

« Les arbitres n'arnaquent pas, il se trompent tout simplement »

**Manuel Sanchis
Ancien joueur du Real Madrid**

Des idées, des cas vécus ? Ça nous intéresse !



Envoyez-les à l'adresse suivante :

h.forthomme@awbb.be